



Charte de libre choix d'emballage

"Nous, producteurs de légumes de France, nous engageons à fournir aux consommateurs, des produits sains, goûteux, frais, tout en respectant les exigences légales sanitaires, sociales, environnementales et économiques.

Pour ce faire, nous revendiquons notamment, avec nos fournisseurs d'emballage, le libre choix du type d'emballage et des matériaux utilisés pour conditionner ces produits.

Nous souhaitons en effet que personne ne nous impose l'emballage de nos produits car nous pensons que nous les connaissons mieux que quiconque.

Ce n'est qu'en ayant ce choix que nous sommes capables d'assumer notre métier de producteur dans le sens le plus noble du terme et de délivrer un produit conforme aux exigences des consommateurs et qui, de ce fait, ne peut qu'être profitable à l'ensemble de la chaîne de production et de distribution".

A Angers, le 14 janvier 2015

Pour Légumes de France,
Jacques Rouchaussé

Pour Carton Ondulé de France,
Bertrand ARNAULT

Pour SIEL GROW France,
Michel Blanchet